



COMPTE-RENDU DE RÉUNION

<u>LIEU DE LA RÉUNION</u>	<u>DATE</u>	<u>RÉDACTION</u>
Entreprise Vicat à Créchy	23 juin 2022	M. LOISON S. CHANET

OBJET : Commission de suivi du site (CSS) de la cimenterie VICAT à Créchy

PJ : - Feuille d'émargement (présents et excusés)
- Un power point de présentation diffusé à l'occasion de la réunion

M. Gilles DUMANOIR, directeur du site, ouvre la séance et remercie l'ensemble des participants réunis à l'occasion de ce comité de suivi de site dont l'ordre du jour comporte le bilan de l'activité du site pour 2021 et son suivi environnemental.

Mme Emilie BORNET, cheffe de pôle développement des territoires à la sous-préfecture de Vichy, présente les excuses de Mme la sous-préfète, indisponible en raison d'un imprévu à son agenda et la représentera lors de cette réunion, elle remercie M. DUMANOIR pour son accueil sur le site.

L'ordre du jour est présenté :

- Bilan de l'activité du site pour 2021 et de suivi environnemental
- Bilan de l'inspection
- Constat des avancées en matière de réduction des émissions de Nox
- Informations et questions diverses

1- Bilan d'activité de l'usine VICAT sur la période 2021 et évolutions du site.(Voir présentation VICAT en annexe)

On note une très forte augmentation de la production en 2021 qui apparaît comme une année record, en raison de la forte demande. (hausse de la production de ciment de 21 % entre 2020 et 2021 et hausse de la production de clinker de 13 % entre 2020 et 2021). L'augmentation des volumes de ventes se traduit par une augmentation du taux de marche du broyeur à cru, et du broyeur ciment. L'année 2021 voit aussi une hausse des coûts, notamment liée à l'installation du dispositif de traitement des rejets en NOx, dont une part sera répartie sur 2022. Il est à noter par ailleurs une augmentation des coûts liée directement à l'environnement, qui passent de 520 313€ pour 2020, à 1 268 961€ pour 2021. Plusieurs postes de dépense sont inclus, notamment l'amélioration de l'entretien des filtres, par exemple, et la mise en place d'analyseurs.

Les arrêts techniques :

Sur 2021: 2 arrêts techniques programmés sur l'année qui servent à assurer la maintenance des équipements, et 4 arrêts sur le reste de l'année 2021 de courtes durées, dus à des pannes ne pouvant être résolues en fonctionnement

En 2021, on constate un net accroissement de la production, soit 330 325 tonnes de clinkers, avec des arrêts techniques programmés beaucoup moins longs et moins nombreux également que l'année précédente.

La valorisation énergétique :

Il est à noter aussi, dû à la hausse de la production, une consommation augmentée de déchets car le four tourne plus. L'augmentation de taux de marche du four est passée de 70 % en 2020 à 82 % pour 2021. Les déchets combustibles ont beaucoup augmenté. Il y a une part importante de bois broyé. Les déchets combustibles sont divisés en deux catégories, les déchets dangereux, et les déchets non dangereux. La part de ces combustibles de substitution a augmenté, passant de 52049 tonnes en 2020, à 59174 tonnes en 2021 (dont pour les déchets dangereux, une augmentation de 24345 tonnes en 2020 à 24928 tonnes en 2021). La consommation des déchets en valorisation matière dans le cru a, pour sa part, énormément progressé, passant de 29106 tonnes en 2020 à 52893 tonnes en 2021.

Les taux de substitution des combustibles fossiles s'est également amélioré, la contribution thermique des déchets dangereux a baissé, et la limite de contribution thermique des déchets dangereux reste stable (40%).

L'objectif de l'exploitant est de passer à 100 % de déchets combustibles, car ceci est possible, sachant que la limite des déchets dangereux contenus ne peut dépasser 40 % du total. L'objectif régional est de passer de 50 % en 2025 à 0 % en 2035 de combustibles fossiles.

L'année 2021 se caractérise par une augmentation des volumes de bois broyés, de broyats de plastiques et de pneus usagés.

Les déchets proviennent principalement de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les rejets atmosphériques dépendent directement de la production de clinker. La cimenterie essaye donc de trouver des produits de substitution au clinker, mais ceci reste compliqué car c'est un liant très efficace. Au niveau de la recherche pour remplacer le clinker, il y a des aides de l'État dans le cadre du plan de relance. Il faudrait utiliser d'autres argiles, mais elles doivent avoir des particularités compatibles avec cette activité.

Ils ont été augmentés de 245 125 tonnes d'émission de Co2 en 2021 contre 205 785 tonnes en 2020. Deux types de contrôle ont été effectués en 2021, une autosurveillance en continu des polluants principaux, et des contrôles périodiques effectués par des organismes accrédités.

On note que pour 2021, il n'y a eu aucun dépassement de VLE (valeur limite d'émission) des poussières. Le filtre des émissions du process est très efficace.

Le problème persiste toujours pour les émissions de NOx. En 2021, pour le chantier de la RCEA, il a été demandé beaucoup de production de ciment SR3, avec un clinker différent, qui demande plus de chauffe, et qui explique le dépassement des NOx.

S'agissant de la réduction des émissions de NOx, VICAT avait souhaité en priorité explorer toutes les mesures primaires (gazeïfieur et tuyère) mais un système de traitement des rejets a donc été retenu et mis en place. Néanmoins, le gazeïfieur n'est pas totalement abandonné. L'entreprise Vicat, suite à l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 5 mars 2021, a investi dans une installation de traitement des rejets (DeNOx), qui a été mise en service le 14 mars 2022. Ce système fonctionne avec une injection d'eau ammoniacale dans le préchauffeur.

L'exploitant explique que plus il y a d'émissions, plus il y a d'eau ammoniacale injectée et reste donc vigilant aux émissions d'ammoniac

Depuis la mise en place de ce système, il n'y a plus eu de dépassement de la valeur limite d'émission demi-horaires en NOx. Des réglages sont encore nécessaires pour permettre le respect de la valeur limite journalière lors des phases de redémarrage en cas d'arrêt technique non programmé.

Des contrôles sont faits par un prestataire indépendant SOCOTEC, qui effectue des mesures des polluants.

Concernant l'impact des transports, des précisions sur l'origine des déchets qui sont transportés par la route sont présentées :

2020	2021
83 % issus de la région AURA	86 % issus de la région AURA
6 % issus des départements limitrophes (inf à 300 km)	5,6 % issus des départements limitrophes (inf à 300 km)
11 % issus d'un rayon de + de 300 km	8,4 % issus d'un rayon de + de 300 km

Le retour à la normale après la pandémie de 2020 a permis de reprendre l'approvisionnement depuis les fournisseurs habituels et donc moins éloignés géographiquement.

Il est à noter qu'il n'y a pas d'impact significatif au niveau des retombées, mis à part pour des valeurs un peu élevées sur l'arsenic et le plomb, mais qui a priori ne semblent pas être en lien avec la cimenterie. Cependant cette évolution fera l'objet d'une attention particulière lors des prochaines campagnes de surveillance environnementale du site.

Pour les autres contrôles, rejets d'eau, rejets aqueux, il n'est rien observé en particulier. Pour les rejets aqueux, il y avait une élévation au niveau des métaux, qui ne s'observe plus du tout en 2022.

Pour la tour aéro-réfrigérante, pas de problème en particulier, notamment par rapport au risque de développement de légionelles.

2 - Bilan de l'inspection :

Le contrôle de la DREAL montre un respect des seuils fixés par rapport à l'arrêté préfectoral. Il n'y a pas de changement concernant le classement SEVESO du site, qui reste non classé au titre de la directive SEVESO3.

Par rapport à la mise en place de la DeNOx, les premiers résultats s'avèrent encourageants.

La DREAL souhaite la mise en place d'analyseurs de secours pour le suivi en continu des rejets atmosphériques du four, car il y a eu des périodes de non-disponibilités des analyseurs en 2021. Ceux-ci sont en cours de déploiement.

Des observations seront faites par rapport au suivi de l'environnement, en ce qui concerne l'arsenic et le plomb.

Egalement pour le gazéifieur, il est à prévoir une amélioration du système incendie, mais pour le moment le gazéifieur ne fonctionne pas.

Il y a une fuite sur la cuve d'ammoniacque ; Le seuil de détection est très faible, mais ceci sera à réparer et à surveiller en attendant. Il y a une procédure et une protection pour intervenir dans cette zone.

M. Loison signale le stock de pneus hors normes à traiter.

Une inspection sera prévue avant la fin de l'année, en novembre, pour le contrôle des systèmes d'inspection de mesures.

Mme Bornet relève que 2021 a été une année record au niveau de la production, mais que la difficulté des NOx était toujours présente. En 2022 une solution a été trouvée, mais il faut une vigilance accrue sur les problèmes d'arsenic et de plomb.

3 – Information et questions diverses

Un incident a été signalé le 21 mai 2021, un fort dégagement de poussière a été observé au niveau du poste de chargement des wagons de ciment sur l'embranchement ferroviaire. Cet incident découle d'une panne complète du système de dépoussiérage. L'incident a duré une trentaine de minutes. Ce dégagement de poussières a constitué une nuisance pour les riverains, sur la commune de Créchy, et les équipes ont été sensibilisées pour éviter de nouveaux incidents. Le plan de maintenance a été renforcé, ainsi qu'une meilleure réactivité et rapidité des agents.

Mme Emilie BORNET demande aux élus leur retour quant aux difficultés rencontrées par les habitants.

M. Le Maire de Billy et Mme Le Maire de Créchy précisent que, dès qu'ils sont contactés par les habitants, ils interrogent la société et servent ainsi de relais entre la population et l'exploitant. Hormis l'incident décrit plus haut, du mois de mai 2021, il n'y a pas eu de problèmes, ni retour des habitants des deux communes.

Il est convenu que le prochain comité de suivi de site se réunira en septembre 2023, celui-ci ayant été avancé en juin à cause du problème des émissions de NOx.

DIFFUSION : Participants

Fait à Vichy, le 20/9/2021

La Sous-Préfète,

Véronique BEUVE